

Pourquoi un nouveau compteur ?

Dans le cadre de sa mission de service public, la SICAE Somme et Cambrasis adapte les infrastructures pour répondre aux **évolutions** des besoins de la société en matière **d'énergie**, de **technologies** et de **réglementations**, et cela pour continuer d'alimenter à chaque instant les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Les compteurs communicants sont nécessaires pour **l'avenir des réseaux électriques**. Contrairement aux compteurs actuels, ils ouvrent les possibilités de consommer différemment.

Tout savoir sur l'installation du nouveau compteur

- **30 minutes** en moyenne d'intervention : une brève coupure de votre alimentation en électricité est nécessaire. Certains appareils (rاديoreveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.
- **Aucuns travaux** d'aménagement nécessaires : emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.
- **Intervention** assurée par le technicien de notre **entreprise partenaire Solutions 30**.
- **Remplacement gratuit** pour tous les clients et totalement pris en charge par la SICAE.

Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Il est **indispensable** et encadré par la **loi**. Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. L'accès à chaque compteur est inscrit dans les conditions générales de vente du contrat d'électricité.



Comment ça marche ?

Les données sont récupérées **1 fois par jour** et envoyées **1 fois par mois** uniquement à votre fournisseur d'électricité pour la facture. Pour cela, le compteur envoie et reçoit des informations via les câbles électriques par CPL (Courants Porteurs en Ligne), une **technologie** utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer le **signal « heures creuses »** aux compteurs électriques, et pour des usages domestiques (babyphone, box Internet, volet roulant électrique...).

Ces communications journalières vous permettront de **consulter à terme sur votre espace client, l'énergie consommée**.

Le saviez-vous ?

L'installation du compteur communicant **ne modifie pas votre contrat d'électricité**. Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.

Relève automatique de ma consommation

Le **relevé** de vos consommations s'effectuera désormais **à distance**, et sans dérangement : vos données mensuelles de consommation sont transmises directement à votre fournisseur.

Vos **factures** seront éditées sur vos **consommations réelles**, et non plus sur une estimation.

Des interventions simplifiées et plus rapides

- en cas d'emménagement, vous aurez l'électricité en moins de 24 heures ;
- en cas de panne, le diagnostic sera facilité : l'électricité sera rétablie plus vite ;
- lors de panne, le compteur se mettra en coupure et permettra d'éviter des dommages sur certains appareils électriques du logement.

L'avis de l'ADEME* sur les compteurs communicants :

"Le déploiement des compteurs communicants présente de réels bénéfices pour le consommateur, la collectivité et la transition énergétique.

Ce type de matériels favorise notamment l'éducation des consommateurs en matière énergétique : à partir d'informations précises disponibles, les consommateurs peuvent comprendre en quoi leur mode de vie a des impacts plus ou moins importants sur la dépense énergétique."

*Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet www.sicaesomme.fr / Gestionnaire du réseau / Le déploiement du compteur communicant



Baisse des tarifs de prestation

De nombreuses **prestations** pouvant être effectuées à **distance**, leur **prix baissera** : mise en service, augmentation ou diminution de puissance, changement de puissance du compteur...

Fabriqué en France !

Le compteur communicant est fabriqué dans **six usines en France**.

Il a été testé et approuvé par des laboratoires certifiés et indépendants, et possède le label **réglementaire CE**.

SICAE Somme et Cambrasis

11, rue de la République -
C.S. 40058 ROISEL -
80208 PERONNE Cedex

03 22 86 45 45

www.sicaesomme.fr

